



# STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

GUIDE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE PLAN D'INTERVENTION - CSSDM

Sophie Desjardins

CP adaptation scolaire institutionnel, Services éducatifs  
Centre de services scolaire de Montréal

Version mise à jour :  
**2024.09.30**

# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

Il existe 8 types de statuts :

1. Ouverture du PI
2. PI en cours de rédaction
3. PI prêt à être signé
4. PI créé par erreur
5. PI en cours de révision
6. Poursuite du PI
7. Fermeture du PI
8. PI ne répond pas aux situations d'ouverture

Bienvenue sur Plan d'intervention ▼ Bonjour Sophie Desjardins (employé) 👤 Déconnexion

Accueil Plan d'intervention ▼ Rapports Accès direction ▼ Gestion ▼ Aide

[🏠 Revenir à la page d'accueil](#)

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école 2024-2025 ▼

Statut du PI : PI en cours de rédaction (actuellement) ▼ Situations d'ouverture 📄

Le terme « actuellement » s'affiche toujours à côté du statut en cours.

# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Le statut « **Ouverture du PI** » s'affiche automatiquement lorsque vous créez ou dupliquez un plan d'intervention. Ce statut sera visible uniquement dans la page d'accueil de la plateforme du PI.

	Élève (nom et prénom)	Fiche	École	Âge au 30 septembre	Matières-groupes	Foyer	Session	Ouvert le	Coordonnateur du PI (nom et prénom)	Statut
PI	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	De <input type="text"/> À <input type="text"/> ▼	<input type="text"/>	Ouverture du PI ▼
	Tina Barba		École primaire test	0		21		2024-09-17		Ouverture du PI



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Le statut « **PI en cours de rédaction** » s'affiche automatiquement lorsque vous avez sélectionné une ou plusieurs situations d'ouverture.
- Lorsque le PI est au statut « PI en cours de rédaction », celui-ci est visible uniquement pour les collaborateur.rice.s et les coordonnateur.rice.s du PI.

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :   



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Lorsque le PI est prêt à être signé, cliquer sur « **PI prêt à être signé** ». Lorsque vous sélectionnez ce statut, **le PI devient visible pour les parents et l'élève** pour obtenir leurs signatures.
- Les autres collaborateur.rice.s et coordonnateur.rice.s du CSSDM pourront également signer le PI.

Bienvenue sur Plan d'intervention ▼ Bonjour Sophie Desjardins (employé)  Déconnexion

[Accueil](#) [Plan d'intervention](#) ▼ [Rapports](#) [Accès direction](#) ▼ [Gestion](#) ▼ [Aide](#)

[Revenir à la page d'accueil](#)

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :  ▼ [Situations d'ouverture](#) 



**\* Nous vous rappelons que la plateforme ne fait parvenir aucune notification et aucun courriel de façon automatisée. Nous vous invitons à prendre connaissance du guide d'utilisation traitant de l'envoi de courriels à partir de la plateforme pour inviter les collaborateur.trice.s à signer le PI.**

# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Si le plan d'intervention a été **créé par erreur**, cliquer sur « **PI créé par erreur** ». **Le plan d'intervention sera supprimé au cours de la journée par les services informatiques.** Si vous souhaitez le réactiver, avant qu'il soit supprimé, vous devez changer le statut du plan pour « PI en cours de rédaction ».



- Si le statut « PI créé par erreur » est toujours visible, il **sera supprimé par les services informatiques au cours de la journée et il vous sera impossible de le récupérer.**

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :

PI créé par erreur (actuellement)



Situations d'ouverture



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Le statut « **PI en cours de révision** » doit être sélectionné lorsque vous réalisez la révision du plan d'intervention.
- Il est possible de faire plusieurs révisions au cours d'une même année scolaire. Une information apparaîtra, en haut du plan d'intervention, pour vous indiquer combien de révisions ont été réalisées.

[Accueil](#) [Plan d'intervention](#) ▾ [Rapports](#) [Accès direction](#) ▾ [Gestion](#) ▾ [Aide](#)

[Revenir à la page d'accueil](#)

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

 Révision 1

Statut du PI :

[Situations d'ouverture](#)



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Lorsque la décision est prise de poursuivre le plan d'intervention de l'élève au cours de la prochaine année scolaire, cliquer sur le statut « **Poursuite du PI** ».

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :



[Situations d'ouverture](#)



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Lorsque la décision est prise de fermer un plan d'intervention, cliquer sur « **Fermeture du PI** ». Les pages 7 à 12 abordent les bonnes pratiques en lien avec la fermeture d'un PI.

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :

[Situations d'ouverture](#)



# LES STATUTS DU PLAN D'INTERVENTION

- Lorsqu'un PI a été créé ou dupliqué et que vous avez cliqué sur « Le PI ne répond pas aux situations d'ouverture » dans la section « Évaluation de la situation », le statut « **PI ne répond pas aux situations d'ouverture** » apparaîtra et sera visible uniquement dans la page d'accueil de la plateforme du PI.

Évaluation de la situation

Il devrait y avoir élaboration d'un plan d'intervention lorsque l'une ou l'ensemble des situations suivantes se présentent. Veuillez cocher le(s) critère(s) liés à la situation de l'élève.

La situation complexe d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction, et lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.  Non

La situation d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore, **d'adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.  Non

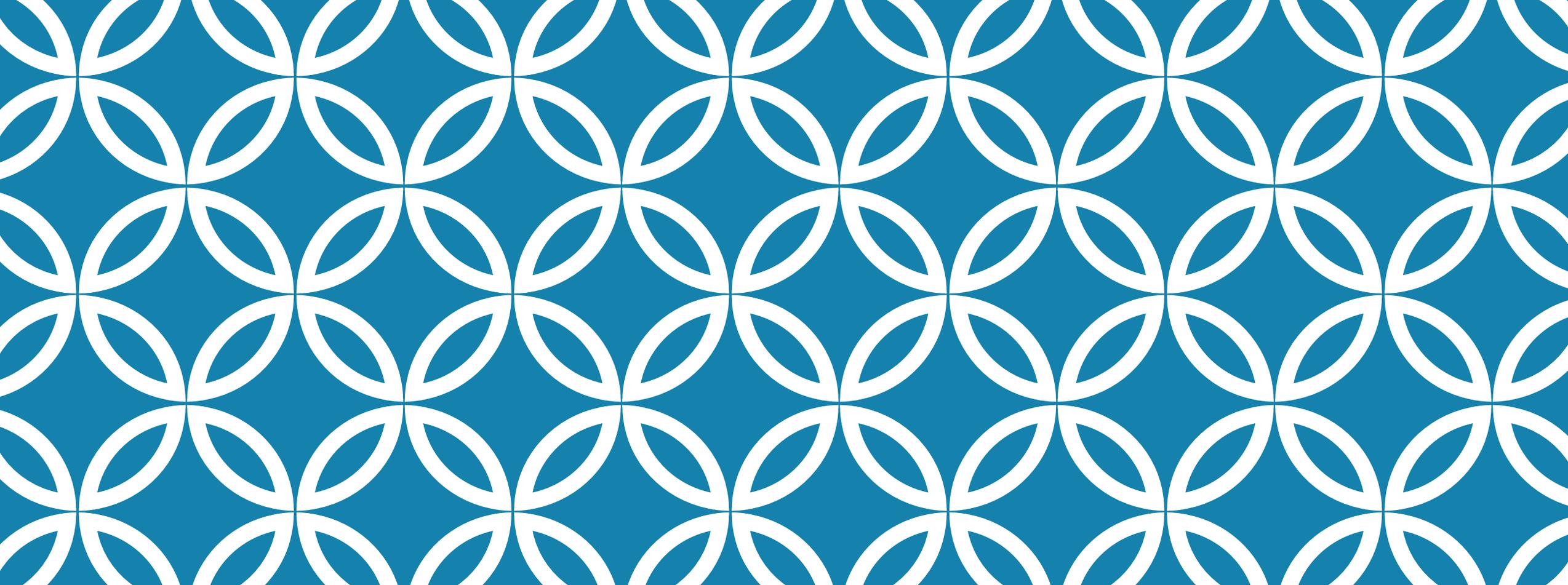
La situation d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.  Non

Le PI ne répond pas aux situations d'ouverture.

Fermer Sauvegarder

	Élève (nom et prénom)	Fiche	École	Âge au 30 septembre	Matières-groupes	Foyer	Session	Ouvert le	Coordonnateur du PI (nom et prénom)	Statut
PI	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	De <input type="text"/> À <input type="text"/>	<input type="text"/>	Tous les statuts
	Tina Barba		École primaire test	0		21		2024-09-17		PI ne répond pas aux situations d'ouverture





# BONNES PRATIQUES FERMER OU RECONDUIRE UN PI

1. **Fermer un PI**
2. **Reconduire un PI au cours de la prochaine année scolaire**

# BONNES PRATIQUES

QUELQUES RAPPELS	PAGES
Rappels généraux	10
Fermer un PI.	12
Reconduire le PI au cours de la prochaine année scolaire	14

# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

## Quelques rappels :

Pour **chaque PI**, les collaborateur.rice.s doivent se poser les deux (2) questions suivantes :

- Si tous les objectifs ont été atteints, est-ce que le PI de l'élève peut être fermé? N'oubliez pas que le PI s'inscrit dans un processus dynamique et qu'il **peut être réouvert en tout temps.**

Nous tenons aussi à vous rappeler que nous devons élaborer un PI pour les **élèves HDAA** ou lorsque l'une ou l'ensemble des situations suivantes sont présentes \* :

# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

- La *situation complexe* d'un élève nécessite la **mobilisation** accrue et concertée de l'élève, de son ou ses enseignants, de ses parents, de la direction et, lorsque c'est nécessaire, d'autres acteurs de l'école ou d'autres organismes afin de trouver ensemble des solutions aux difficultés rencontrées et de permettre à l'élève de progresser.
- La *situation* d'un élève nécessite la **mise en place de ressources spécialisées** ou encore, **d'adaptations diverses** (stratégies d'enseignement, matériel scolaire adapté, ressources spécifiques, etc.), en plus des actions habituellement entreprises par l'enseignant, en collaboration avec l'équipe-cycle, pour adapter ses interventions aux besoins de l'élève.
- La *situation* d'un élève nécessite des **prises de décisions** qui auront des incidences sur son parcours scolaire, notamment une décision liée à l'adaptation de l'évaluation, à une dérogation au Régime pédagogique ou encore, à une orientation particulière au regard de son cheminement scolaire ou de son classement.

# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

## FERMER UN PI

1. Lorsque les collaborateur.rice.s décident de **fermer un PI**, vous devez :

a) Cliquer sur le statut « Fermeture du PI » :

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :

[Situations d'ouverture](#)



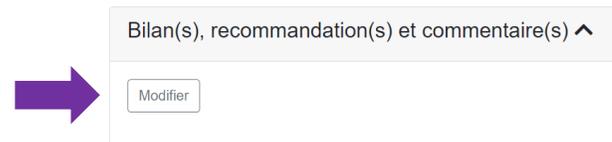
b) Vous devez par la suite justifier les raisons pour lesquelles la décision de fermer le PI a été prise dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » (**obligatoire**) :

Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) ^

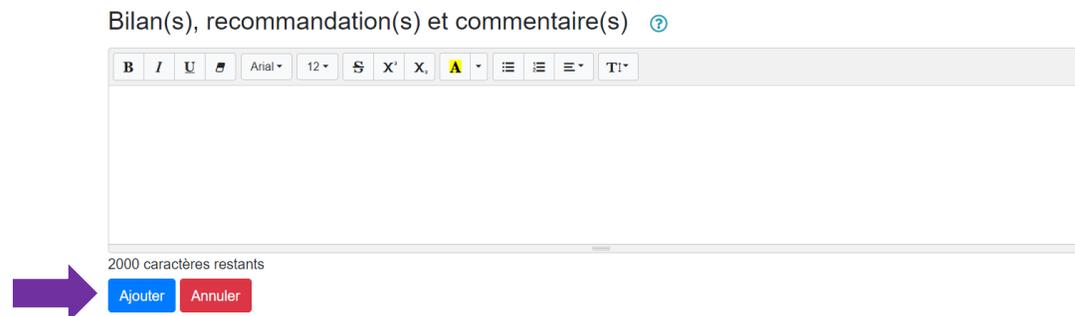
# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

## FERMER UN PI

- c) Pour ce faire, cliquer sur « Modifier » dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » :



- d) Écrire les informations dans la zone texte prévue à cet effet.
- e) Cliquer ensuite sur « Ajouter » pour enregistrer votre texte :



# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

## RECONDUIRE LE PI AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE

2. Lorsque les collaborateur.rice.s décident qu'il serait nécessaire de **reconduire le PI au cours de la prochaine année scolaire**, vous devez :

a) Mettre le PI sur le statut « Poursuite du PI » :

Plan d'intervention pour l'année scolaire et l'école

Statut du PI :

[Situations d'ouverture](#)



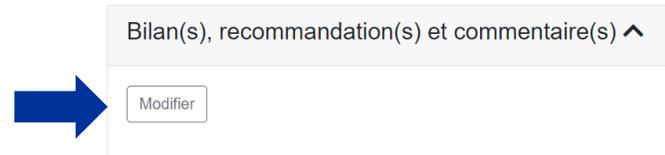
b) Vous devez par la suite justifier les raisons pour lesquelles la décision de reconduire le PI a été prise dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » (**obligatoire**) :

Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) ^

# FERMER OU RECONDUIRE UN PI

## RECONDUIRE LE PI AU COURS DE LA PROCHAINE ANNÉE SCOLAIRE

- c) Pour ce faire, cliquer sur « Modifier » dans la section « Bilan(s), recommandation(s) et commentaire(s) » :



- d) Écrire les informations dans la zone texte prévue à cet effet.
- e) Cliquer ensuite sur « Ajouter » pour enregistrer votre texte :

